

# Compte Rendu du Conseil municipal

## Séance du Lundi 5 Février 2018

Excusé : Laurent GUICHARD, Marc AUGUY

### **Approbation du dernier compte rendu réunion du 18 Décembre 2017 :**

Aucune remarque sur le compte rendu, donc approbation de celui-ci

### **Sectionnaires :**

Rappel de la procédure de régularisation foncière en cours sur le secteur La Garde-Les Quins. Pour finaliser ces ventes, le transfert de propriété des parcelles doit être fait de la section vers la commune pour que le maire puisse signer les actes.

### **Chemins ruraux :**

Après enquête publique du 5 novembre 2009 et 26 Février 2015 pour aliénation de chemins ruraux, accord du Conseil municipal pour la vente de ces chemins au prix de 0.27 € le m2.

### **COMCOM Aubrac Carladez et Viadène :**

- *Compétence aux Associations sportives des collèges du territoire*

Approbation du transfert de cette compétence dans le bloc des compétences facultatives.  
Accord du Conseil Municipal

- *Compétence maisons de services au public*

La Communauté de Communes porte des projets qui peuvent s'inscrire dans le cadre des Maisons de Services au Public.

Les Maisons de Services au Public sont des lieux de proximité où les usagers sont accompagnés dans leurs démarches. Elles sont labellisées par l'Etat en fonction d'un cahier des charges.

La prise de compétence permettrait à la Communauté de Communes de mailler le territoire pour renforcer les services à destination de la population.

Accord du Conseil Municipal pour le transfert de cette compétence dans le bloc des compétences optionnelles.

### **PNR : sortie de communes du syndicat mixte de préfiguration :**

Les communes de Chauchailles, Espalion et St Eulalie d'Olt ont demandées leur sortie du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac.

Validation de cette demande.

### **Salle de la Bastide : travaux :**

La vente d'un terrain à la Bastide au profit du CCAS pour un montant de 8500 € était prévu pour financer un projet à la Bastide.

Un achat de table a été fait en 2015 pour un montant de 1935 €. La somme restante va notamment servir au remplacement du chauffage actuel défectueux dans la salle de la Bastide.

### **Questions et informations diverses :**

- Dans le cadre du Programme d'Intérêt général Habiter mieux mis en place par le Conseil Départemental, permettant aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement (économie d'énergie, adaptation au handicap et/ou au vieillissement, amélioration de logements locatifs...) des permanences seront tenues par le bureau d'études Oc'téha dans chaque bourg centre de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène dont 3 à St Chély d'Aubrac.

- **SMICTOM Nord Aveyron :**

Il a été décidé de la distribution de sacs noirs de 30 litres, en complément des sacs jaunes réservés au tri.